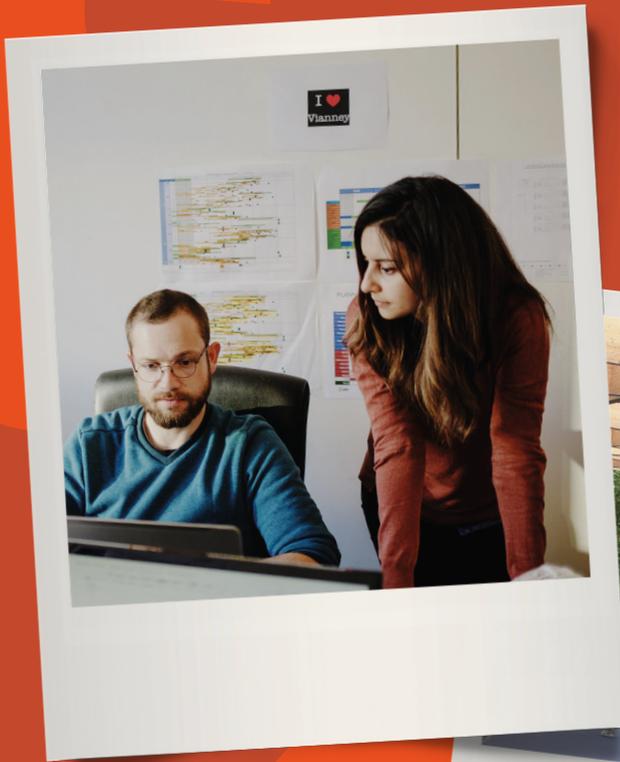


À VOUS LA RÉGION

COLLECTIVITÉS : ACCÉDEZ AUX FINANCEMENTS EUROPÉENS !



Région
île de France

La **Région Île-de-France** vous accompagne dans votre recherche de financements européens. Elle peut vous informer, vous conseiller et vous accompagner dans le montage de vos dossiers et dans l'identification des appels à projets et des interlocuteurs.

QUELS TYPES DE PROJETS ?

L'Europe soutient des projets très variés répondant à ces 2 critères :

- Avoir un caractère innovant, que ce soit sur le plan technologique, social ou environnemental,
- Pouvoir servir d'exemple à l'échelle européenne.

Pour solliciter un financement européen, il faut répondre à un appel à projets à 2 titres possibles :

- Soit en tant que porteur de projet,
- Soit en devenant partenaire d'un projet collaboratif (lorsque l'appel à projets implique une réponse en consortium local ou européen).

Dans ce cadre, la Région peut vous orienter vers les fonds européens qu'elle gère au niveau de son territoire :

- Fonds pour le développement régional (FEDER),
- Fonds social européen (FSE),
- Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Elle peut aussi vous accompagner vers les dispositifs de coopération territoriale européenne ou encore vers les programmes gérés directement par la Commission européenne.

DANS QUELS DOMAINES ?

Les projets pouvant bénéficier d'un accompagnement spécifique de la Région doivent porter sur les thématiques suivantes :

1. Développement économique et innovation,
2. Transports et énergie,

3. Environnement, économie circulaire
4. Innovations urbaines,
5. Enseignement supérieur et recherche,
6. Éducation, formation, jeunesse et sport,
7. Culture,
8. Tourisme,
9. Économie sociale et solidaire.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

L'ensemble des structures publiques ou privées franciliennes sont éligibles :

- Communes et intercommunalités,
- Départements,
- Services de l'État,
- Établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
- Autres établissements publics,
- Entreprises publiques locales,
- Entreprises privées,
- Associations.

QUELQUES EXEMPLES :

- La Métropole du Grand Paris et le pôle de compétitivité Cap Digital sont impliqués dans le projet européen collaboratif AI4Cities. Son objectif est de financer des solutions innovantes qui utilisent l'intelligence artificielle en vue d'aider les villes à remplir leurs objectifs en matière de neutralité carbone.
- La Ville de Bois-Colombes (92) a développé une installation de géothermie à énergie verte et renouvelable pour une école et un gymnase avec un cofinancement du FEDER.
- Grâce au FSE, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (95) anime un dispositif d'accompagnement à la création et au développement de projets d'entreprises au sein de l'incubateur-pépinière de la Turbine.

Contact :

Pour bénéficier de cet accompagnement et en savoir plus sur les financements européens mobilisables, vous pouvez prendre contact avec la Région Île-de-France en présentant votre projet innovant à europa@iledefrance.fr.

Plus d'informations sur www.europeidf.fr



Région Île-de-France

2, rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen
Tél.: 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr
www.europeidf.fr

 **RegionIleDeFrance**
 **iledefrance**
 **iledefrance**